M. Faucher était né le 17 août 1837. Il avait par conséquent 56 ans. Il était venu à Lille en 1877 en qualité d'ingénieur des poudres et salpêtres. Nommé ingénieur en chef le 1er mai 1880, il avait été appelé le 1er mai 1883 au ministère de la guerre comme directeur adjoint du service des poudres et salpêtres. Le 1er janvier 1885, il revenait à Lille où il restait jusqu'en 1893.

Le défunt, porté sur la liste opportuniste, était entré au conseil municipal de Lille aux élections de mai 1888.

Mort de M. Henri Bailleul Baudon. — On annonce la mort de M. H. Bailleul-Baudon, né à Lille en 1821. En 1843, il entrait au 1er regiment de chasseurs d'Afrique, et y passa 17 ans.

Le 10 novembre 1856, n'étant encore que sous-lieutenant, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour fait d'armes aux Bou-Khédan (Kabylie.)

Son séjour dans notre colonie d'Afrique avait été interrompu par la campagne de Crimée et par la campagne d'Italie. Il fut nommé sous-lieutenant à Sébastopol.

A Solferino, il fut relevé sans connaissance sous son cheval tué et emmené prisonnier à Gratz. On le crut tué et son capitaine — le glorieux général de Sonis, qui mourut en 1887 — annonça le soir même en France la mort de son lieutenant.

La guerre de 1870 le trouva capitaine commandant aux lanciers de la garde. Il assista, sous Metz, à la bataille de Borny et prit part, à la tête de son escadron, à la célèbre charge de Rezonville.

En 1871, il prit sa retraite par anticipation, et se retira avec trente-trois campagnes et quinze ans de grade dans la Légion d'honneur. Il était, de plus, titulaire de la médaille de Crimée, de la médaille de la Valeur-Militaire de Sardaigne et de la médaille d'Italie.

Revenu à Lille, M. Henri Bailleul s'était allié avec une honorable famille de sa ville natale. Il y est mort entouré du respect de tous et de l'affection de tous ceux qui l'approchèrent.

Le défunt était président de la Ligue pour le repos du dimanche, président du Cercle du Nord.

Une histoire à dormir debout. — Sous ce titre, on lit *dans le Nouvelliste* :

« Un journal de Lille, se trompant probablement de date et se croyant encore au 1er avril, offrait à ses lecteurs une histoire de brigands, à propos du couvent des Dominicains de la rue Notre-Dame.

» Tout est inexact dans ce canard de haut vol et nous nous contentons de rectifier purement et simplement les erreurs involontairement commises, nous le voulons croire.

» Il est faux que les Dominicains aient brisé les scellés apposés en 1880 sur les portes de leur chapelle.

» Il est faux que le parquet n'ait pas pris ses informations au sujet de la réouverture de ladite chapelle.

» Il est faux que les Dominicains viennent d'acheter une propriété de 7 hectares 23 centiares aux abords de leur couvent. Au prix où est le terrain dans cette partie de Lille, sans même parler des constructions, cette acquisition représenterait une dépense d'une dizaine de millions. Il n'existe, du reste, aucun terrain à Lille de cette importance et l'exagération du chiffre suffit à montrer l'inexactitude de l'information.

» Il est faux que les locataires des habitations des numéros 17 et 19 *aient été expulsés sans délai et par ministère d'huissier*. Un seul, averti un mois et demi avant le terme légal, s'entête à ne pas bouger et nécessite l'intervention de la force.

» Il est faux enfin que les Dominicains veuillent *faire bâtir une église*.

» Ce qui est exact, c'est que les Dominicains, propriétaires, avant l'expulsion, du terrain sis devant leur chapelle, ont été contraints de le vendre et que les acquéreurs se proposent tout simplement de l'exploiter, et, à cette fin, y élèvent des bâtiments.

» En voilà assez ce pour montrer l'inanité d'une histoire qui n'a dû, d'ailleurs, tromper personne à Lille. »

Les machines élévatoires du canal de Roubaix. — On connaît le bâtiment des machines élévatoires du canal de Roubaix derrière l'Abattoir. Il est question de donner un pendant au bâtiment où sont remisées les machines et de doubler ainsi le débit de l'eau.

Pour arriver à ce résultat, on a pris sur une cinquantaine de mètres de longueur, du terrain appartenant au génie militaire, et l'on est en train d'en raser les fortifications.

L'espace ainsi déblayé servira pour la construction de nouveaux bâtiments dans lesquels on installera des machines qui permettront de refouler dans le canal de Roubaix le double de ce qu'on y déverse actuellement.

Les machines élévatoires qui existent, et qui comptent une force de 150 chevaux-vapeur, peuvent envoyer 49,000 mètres cubes par 24 heures.

On sait que le canal qui longe les fortifications depuis la porte jusqu'à la poterne Saint-André doit être comblé en prévision de l'agrandissement de l'Abattoir.

Les travaux viennent d'être commencés et seront activement menés, lorsque les canaux de décharge que l'on creuse en ce moment à Sainte-Hélène seront terminés, c'est-à-dire d'ici une quinzaine de jours environ.

Les décès, à Lille, en 1893. — La statistique humaine récapitulative de l'année dernière, en ce qui concerne la ville de Lille, vient d'être publiée. Elle accuse un total de décès de 5,232 personnes pour une population de 200,325 habitants (chiffre du *dernier recensement*).

La Compagnie des Chemins de fer du Nord a consacré à l'accroissement de son matériel roulant et de l'outillage divers pendant l'année écoulée un peu plus de 11 millions. Elle a reçu livraison de dix machines, 306 voitures et 1420 wagons, non compris naturellement les commandes en cours, qui sont de 13 machines-tenders, 120 voitures et 455 wagons divers.

M. Pasteur à Lille. — La Société des amis des sciences, fondée par Tuénard, tiendra sa séance publique annuelle à Lille, sous la présidence d'honneur de MM. Pasteur et Bertrand, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, et sous la présidence de M. Verly, de la Société *des sciences de Lille*, le mardi 29 mai, à huit heures et demie, dans la grande salle de la société industrielle. L'ordre du jour porte :

1° Allocution des présidents ; 2° Origine et développement de la Société des Amis des sciences, par M. R. Vallery-Radot ; 3° Compte rendu de la gestion du conseil d'administration par le secrétaire ; 4° *L'Institut Pasteur*, conférence par M. le docteur Roux, chef de service à l'Institut Pasteur.

Manœuvres de garnison. — Un nouvelle manœuvre de garnison a été exécutée hier par les troupes de la place de Lille. Cette manœuvre toute ordinaire comportait comme théorie : Une division d'infanterie d'Auchy marche sur Bais-Jeux, elle couvre son plan gauche par des détachements qui occupent les passages de Marcq à Bouvines et à Grimon.

La manœuvre, très bien réussie, a commencé à neuf heures et, vers midi, elle prenait fin. M. le général Billot, inspecteur d'armée, M. le général de France, commandant le 1er corps d'armée, M. le général de division Canonge, MM. les généraux de brigade Chauvenet et Bidot, assistaient à la manœuvre.

Concerts et Spectacles

Les concerts publics. — Dimanche, 27 mai, s'ouvrira la série des concerts publics d'été au jardin de Barbieux, la *Grande Harmonie* exécutera les morceaux suivants :

Première partie. — Par le flanc droit, Bresles; Roméo et Juliette, Gounod; Les Gnômes, Eilenberg; Air varié pour deux pistons, Wettge. 45 minutes d'entr'acte.

Deuxième partie. — Ballet de Coppélia, Léo Delibes; Sérénade hongroise, V. Joncières; La Jota aragonèse, Glinka.

Croix. — Dimanche 27 mai, un grand concert sera donné au profit de l'œuvre du Cercle catholique.

Hippodrome Roubaisien

GRAND THÉATRE

DIMANCHE 27 JUIN, à huit heures un quart

DUPUIS

et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris

DANS LES

TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR

DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertog.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du 25 mai.* — UN PROCÈS CONTRE LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE ROUBAIX ET SES ANCIENS ADMINISTRATEURS. — Ce procès présente un intérêt tout particulier tant par le nombre des parties en cause que des points de droit qu'elle soulève.

Il s'agit d'une action intentée par deux actionnaires, MM. Richard Plateau et Jacques Wattel, contre le Comptoir d'Escompte du Nord en la personne de ses administrateurs actuels, et cette banque a appelé en garantie ses anciens administrateurs.

L'assignation tend à la nullité de la société pour infractions à la loi qui régit les sociétés anonymes : l'audience de ce jour n'a pas suffi pour les longs débats qui se sont engagés à propos de cette affaire.

Voici d'abord quelles sont les parties en cause :

Les demandeurs sont MM. Richard Plateau, représenté par Me Parmentier, du barreau de Lille, et Jacques Wattel, qui fait défaut aujourd'hui.

Les défendeurs principaux sont, le Comptoir d'Escompte du Nord et ses administrateurs actuels qui ont pour conseil Me Chatteleyn.

Les défendeurs en garantie sont MM. Lehembre-Wattel et Quint, représentés par Me Ruffelet, Jourdeuil par Me Lefebvre, Hindré par Me Chatteleyn, les mineurs Morel par Me Delmer, les ayants-cause de ces débats :

Voici le résumé de ce procès :

Disons d'abord que le procès a été engagé il y a longtemps déjà : l'assignation date d'octobre 1893, mais l'instruction criminelle poursuivie contre M. Hindré en relevant la comptabilité, a fait fatalement retarder la discussion, les documents faisant défaut.

Rappelons aussi que le Comptoir d'Escompte du Nord a été fondé en 1879 au capital de 1 million de francs. Le capital était successivement porté à 2 millions en 1880 et à 3 millions en 1882. C'est cette dernière augmentation de 1 million qui constitue le point principal du litige, les demandeurs alléguant que des irrégularités auraient été commises qui entraîneraient la nullité de la société.

Me Parmentier, au nom de M. Richard Plateau, expose que déjà, *en 1880, un syndicat s'était formé entre* les administrateurs pour le placement de 345 actions qui n'avaient pas été prises par le public; mais cette émission, de 1880 est maintenant inattaquable parce que les irrégularités commises ont été réparées avant toute action en justice.

Lors de l'émission de 1882, poursuit l'avocat des demandeurs, un syndicat formé par MM. Hindré, Quint, Lehembre-Wattel et Jourdeuil, reprenait 720 titres qui n'avaient pas été souscrits. Un compte était ouvert à cet effet à la Banque. Ce compte était débité une première fois de 99,000 francs, représentant le versement du premier quart, et plus tard de 90,000 fr. pour le second quart. Commé contre-partie, M. Hindré formait sur M. Jourdeuil des traites de la même importance qui restaient en portefeuille. Mais ce mode de libération ne peut pas être considéré comme le versement effectif exigé par la loi, car, suivant la jurisprudence, les valeurs de commerce, ne sont pas des valeurs équipollentes au versement en espèces. Ces titres ont été ensuite vendus tantôt dessous du pair, et c'est seulement en 1884 qu'ils produisaient une première somme de 5,000 fr.

Me Parmentier ajoute que l'on invoque à tort pour repousser la demande la loi du 1er août 1893 qui est venue *modifier la loi de 1867 sur les sociétés, car, d'après les* principes généraux du droit les contrats sont régis par la loi du temps où ils ont été passés.

Dans l'espèce, il faut se placer au 29 octobre 1892, date à laquelle la demande en justice a été formée : par conséquent, la loi de 1893, ne peut pas avoir d'effet; cette *loi ne trouverait d'ailleurs pas son application parce que* même actuellement la cause de nullité subsiste toujours, 15 actions de la dernière émission n'ayant pas été placées.

Le demandeur soulève encore, au subsidiaire, des objections à propos d'irrégularités qui auraient été commises lors d'une assemblée générale de 1890, dans laquelle avait été décidée la prorogation de la société et d'une autre plus récente tenue en 1892. En résumé, il conclut à la déclaration de nullité de la société et subsidiairement à la nomination d'experts chargés de contrôler les opérations critiquées.

Me Chatteleyn, au nom du Comptoir d'Escompte, repousse la demande. Il pose d'abord les principes de droit qui trouvent leur application dans l'espèce. La loi de 1867 sur les sociétés exigeait que le capital fût entièrement souscrit et que le quart fût effectivement versé, à peine de nullité, avant la constitution de la société. La loi de 1893 a apporté quelques modifications à cette réglementation.

L'article 3 de cette loi dispose que l'action en nullité de la société n'est plus recevable lorsque avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister.

L'article 7 dit encore que la nouvelle loi est applicable aux sociétés constituées sous l'empire de la loi de 1867, et, dans le second alinéa que pour ces mêmes sociétés, les actions en nullité ne sont plus recevables si les causes de nullité ont disparu, au moment de la promulgation de la loi.

Me Chatteleyn établit alors que MM. Lehembre, Jourdeuil, Quint et Hindré avaient effectivement souscrit les 720 titres, que le premier et le second quart avaient été régulièrement versés au moyen de traites escomptées par la Banque; en admettant même que ces versements fussent fictifs, ils ont été régularisés avant l'introduction de la demande en justice, et ce qui le prouve, c'est que le compte du syndicat se solde par un débit de 80,000 fr. — inférieur à l'importance du premier versement — que le Comptoir d'Escompte se réserve le droit de réclamer aux syndicataires.

Le conseil du Comptoir réfute ensuite les critiques formulées par les demandeurs au sujet des assemblées générales.

Il prie le tribunal de déclarer la demande principale mal fondée et il appelle, pour tant que besoin, les anciens *administrateurs en garantie de toute condamnation* éventuelle.

Les avocats de MM. Lehembre-Wattel, Quint, Jourdeuil et Hindré, invoquent dans leurs conclusions les dispositions de la loi de 1893. Ils plaident l'irrecevabilité de la demande soutenant que si des irrégularités ont été commises, les causes de nullité n'existaient plus lors de la promulgation de la loi.

Le conseil des héritiers Morel, tout en s'appuyant sur les mêmes motifs, allègue en sus que M. Augustin Morel, leur père, n'a pas fait partie du syndicat et n'a commis aucune faute qui puisse entraîner sa responsabilité.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 25 mai.* — BALAYEURS ET PROFIT. — Depuis quelque temps le directeur du tissage Masson, Grande-Rue, à Roubaix, avait connaissance que le domestique Oscar Wattrelos ramassait avec soin tous les déchets et balayures pour les vendre à un chiffonnier de la rue des Longues-Haies, Jules Desnoulez.

Il le mit en observation et acquit la certitude que les rapports qui lui avaient été faits étaient exacts.

Wattrelos et Desnoulez furent arrêtés et comparaissent pour vol et complicité.

Wattrelos soutient que les balayures ne contenaient aucune espèce de marchandise vénale. Desnoulez proteste contre les faits qu'on lui impute et explique que depuis une vingtaine d'années il a toujours ainsi accepté des balayures sans penser faire acte de malhonnêteté.

Les inculpés sont condamnés chacun à un mois de prison.

UN ENNEMI DU PRÉFET. — Sur le boulevard Gambetta, à Roubaix, un agent voulait ramener dans son chemin un individu qui dessinait d'incroyables méandres. Mais aussitôt le quidam éclate en outrages parmi lesquels figure le cri assez inattendu de : A bas le Préfet! et sur le parcours il menace de faire casser l'agent par le maire de Roubaix.

Corbeau Jules — c'est le nom du prévenu — se voit *infliger trois jours de prison et cinq francs d'amende* pour ivresse.

LES CONDUCTEURS IMPRUDENTS. — Il y a cinq ou six semaines, sur la route de Wattrelos au Ballon, un enfant *sortait d'une maison au moment où passait un camion* chargé de tonneaux de bière. L'enfant fut renversé par l'un des chevaux et blessé peu grièvement, il est vrai.

Le conducteur du véhicule fut reconnu pour un employé de la brasserie « l'Union » qui a son siège à Roubaix : il fut poursuivi pour blessures par imprudence.

M. le commissaire de Wattrelos avait relaté la déclaration d'une femme présente lors de l'accident et qui avait dit que Cyrille Vanaerde conduisait son attelage à une allure de grand trot.

Le témoin appelé à l'audience dit n'avoir jamais fait pareille déposition; elle affirme qu'elle a raconté à M. le commissaire avoir vu la voiture partir au trot après l'accident, *mais que quand* l'enfant est tombé, Vanaerde allait au pas.

Après délibéré Vanaerde est condamné à seize francs d'amende mais avec application de la loi Bérenger.

II. — Une dame Sophie Roger a aussi été renversée par une calandre, lorsqu'elle traversait la gare de la petite vitesse à Roubaix.

M. Despiechin qui était sur le siège encourt deux amendes l'une de cinquante francs, l'autre de cinq francs pour contravention à l'arrêté préfectoral qui interdit aux voiture de circuler à allure vive dans les cours dépendant des voies du chemin de fer.

INCULPÉ DE COUPS ET DE REBELLION à Roubaix, Charles Godefroy est condamné à deux mois.

SERVANTE INDÉLICATE. — Mme Delmotte, cabaretière dans le quartier Sainte-Elisabeth, à Roubaix, a constaté la disparition d'une montre de vingt-cinq francs et de divers objets. *L'auteur de la soustraction était une jeune* servante de dix-huit ans, Angélique Bockstael, qui encourt pour ce fait une condamnation de six jours.

DEUX JEUNESGENS, Henri Sprlet et Victor Vaulansbrouk à Roubaix des chansons chantaient dans un estaminet [illegible] mais au lieu peu convenable ; on les rappelle à l'ordre [illegible] bras raccourcis sur les consommateurs et une fois mis à la porte ils brisent les carreaux.

Les deux prévenus cueillent chacun une peine de huit jours et 25 francs d'amende, mais avec sursis pour la peine d'emprisonnement.

LAIT ALLONGÉ. — Reconnus coupables de ce délit sont condamnés à six jours de prison et 50 fr. d'amende avec la loi Bérenger, Hippolyte Steux, à Hem, et Marie Goin, à Croix; en outre est ordonnée la publication des jugements dans le *Journal de Roubaix* et l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 25 mai

Présidence de M. le conseiller BOSQUET

Ministère public : M. l'avocat-général de SAVIGNON

2e affaire

Tentative de meurtre et vol à Jolimetz

Le résultat est le suivant : Devoye, 10 ans de travaux forcés et la relégation; Pinchon, 3 ans d'emprisonnement; Debatis, 2 ans de prison. — Défenseurs : Mes Toussaint, Godin et Joire.

Audience du samedi 26 mai

Présidence de M. le Conseiller BOSQUET

Ministère public : M. Schuler, substitut du Procureur général.

1re affaire. — **Fausse monnaie à Lille**

Les accusés sont Joseph Edmond, 32 ans, chanteur ambulant, et Emma Oeschger, 28 ans, nés l'un en Alsace-Lorraine et l'autre dans le grand-duché de Bade, tous deux sans domicile fixe.

Le 1er février, Edmond-Joseph offrit une pièce de 5 fr. en argent, pour payer 0 fr. 25 de café qu'il venait d'acheter à Mme Scholaert, épicière à Lille. Arrêté pour cette émission, il chercha à se défaire de la pièce. Puis à la suite d'une perquisition, il reconnut l'avoir fabriquée sur le conseil et avec le concours d'Emma Oeschger.

M. le commissaire découvrit dans leur chambre du plâtre, des moules, des lingots de plomb et des pièces de 1 franc mal réussies.

Les accusés ont passé des aveux. Deux pièces de 1 fr. auraient été émises par Edmond, à des marchandes de journaux et de fruits.

Edmond est condamné à cinq ans de réclusion et à cent francs d'amende ; Emma Deschger est acquittée. — Défenseurs, Me Ador et Devise.

2e affaire

ASSASSINAT A HALLUIN

L'ACCUSÉ

Henri-Emile Stamper, ordonnier à Halluin, est né à Verviers Sud, le 1er mars 1858. Il a donc 36 ans.

Sa réputation est détestable. C'est un récidiviste, noté comme particulièrement violent et querelleur. Il a été condamné sept fois en France et quatre fois en Belgique, souvent pour vol.

EXPOSÉ DES FAITS

Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 mars 1894, vers minuit et demie, à Halluin, les sieurs Leinecht et Demay, passant rue Saint-Hilaire, entendirent un cri déchirant. Aussitôt après, ils virent Stamper qui sortait de la ruelle Staes, en courant et en tenant à la main son tranchet.

« Arrêtez-le », s'écria Demay. « Ne me touche pas, répondit Stamper, ou tu vas en recevoir autant que l'autre. » L'accusé rentra chez lui.

Quelques instants avant, les époux Casier, accompagnés du sieur Casier père, s'étaient engagés dans la ruelle au fond de laquelle se trouve leur habitation. Stamper en voulait à la femme qui récemment avait fait dresser *un procès-verbal contre lui, pour violences.*

Déjà, dans l'après-midi du même jour, Casier, se trouvant à Menin, dans un cabaret où il avait vu entrer l'accusé suivi de Charles Denuydt et de Félix Dornicourt avait manifesté la crainte d'être attendu par le groupe hostile.

A minuit et demie, les époux Casier retrouvaient le même groupe dont, il est vrai, le domicile était voisin du leur. Il stationnait à l'entrée de la ruelle bordée de jardins.

Quelques paroles malveillantes furent échangées au passage entre Denuydt et la femme Casier. Celle-ci entre chez elle *la première; mais son mari, resté dans la rue,* s'écria : « Pauline, il m'a donné des coups de couteau. »

Le blessé n'eut que la force de monter au 1er étage de son habitation et de se jeter sur son lit où il ne tarda pas à expirer. Neuf coups d'un instrument tranchant, dont plusieurs mortels, lui avaient été portés au thorax, au ventre, à la cuisse. La section de l'artère fémorale avait déterminé une violente hémorragie qui avait précipité le décès.

Immédiatement après le crime, la femme Casier, s'adressant à Stamper, le lui avait reproché. C'est alors qu'il s'était sauvé. Elle l'avait vu frapper.

Denuydt déclara l'avoir aussi aperçu frappant avec une arme blanche. Dornicourt apprit de Denuydt cette circonstance, et tous deux reprochèrent à l'accusé de s'être servi de son couteau. Stamper s'était tu. Un instant il avait songé à fuir en Belgique.

Une perquisition amena chez lui la découverte d'un tranchet caché dans une chaussure. Les neuf blessures peuvent avoir été produites par cet instrument.

Stamper nia d'abord toute culpabilité, en essayant d'inculper ses compagnons Denuydt et Dornicourt. Il prétendit seulement avoir repoussé du coude la victime qui, *dans la bagarre, lui avait donné un coup de poing.* Il reconnut ensuite qu'il avait frappé, sans pouvoir préciser le nombre de coups infligés avec le tranchet saisi. Enfin, prenant un troisième système, il maintint qu'il avait porté un coup, un seul, celui qui fut mortel; mais il signala Dornicourt comme étant allé chercher le tranchet, et Denuydt comme ayant fait avec un couteau les huit autres blessures. L'accusation n'admet pas ce système de défense.

Suivant elle, le crime était prémédité.

Dans l'après-midi du 4 mars, à Menin, l'accusé s'était jeté sur son beau-père Malfroid, qui avait témoigné contre lui, dans une affaire de vol. Malfroid avait été arraché par son frère, à l'agresseur ; mais celui-ci s'était écrié : « Tu passeras par mes mains ce soir. »

Dans la soirée, vers 9 heures, Stamper était revenu chez lui prendre son tranchet qu'il avait aiguisé devant la femme *Dornicourt, sa logeuse.* Il aurait dit : « Il faut, ce soir, que j'en tue un ».

Quelques instants après, il entrait au cabaret Malfait; il demandait Malfroid qui venait de sortir, et il tenait ce langage : « Que je le trouve ce soir, et il aura mon couteau dans le ventre ». — « Et celui-là aussi », ajouta l'accusé *en désignant à la cabaretière Casier,* qui était resté dans l'estaminet.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La rue Darbo

Roubaix, 25 mai.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Je viens vous prier de bien vouloir m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour soumettre à qui de droit les réflexions suivantes.

La rue Darbo, depuis quelques temps, devient sous prétexte de nivellement du côté droit — un réceptacle de détritus plus ou moins odorants et nuisibles à la santé publique.

Il serait agréable aux habitants de voir cesser cet état de choses et ils espèrent que la commission de salubrité voudra bien passer par là, pour vérifier l'état de la rue, et leur donner satisfaction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

Charles CRÉPIN, voiturier à Roubaix.

INVASION DE CHENILLES

A Cartignies

Une invasion de chenilles dites *Pombyse processionnaire* est venue s'abattre sur la contrée et y occasionne des dégâts considérables.

Ces insectes que rien n'arrête suivent toujours une ligne droite déterminée et ravagent tout sur leur passage. Leurs ses germent aux racines de l'herbe qui dépérit brusquement et déjà plus de deux cents hectares de *bonne pâture sont contaminés.*

Plusieurs membres de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes se sont rendus hier sur les lieux pour constater les dégâts et chercher ensemble les moyens les plus prompts à enrayer le mal. Ils doivent y retourner aujourd'hui ou demain au plus tard.

Diverses essais seront tentés. Le sulfure de carbone et l'acide phénique sont, jusqu'à présent, les deux liquides préconisés.

En attendant, les propriétaires et herbagers soucieux de leurs intérêts, creusent perpendiculairement à la marche du fléau, des rigoles assez profondes pour que la chenille, en y tombant, ne puisse plus continuer sa route.

Cette 1839 Fondation de la Grande Maison 1839

A LA GRANDE MAISON

PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, Anc. Rue Esquermoise

HABILLEMENTS

et

TOUT

ce qui concerne la toilette pour

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 25 mai.* — Rosa Parent, rue de Vaucanson 18. — Félix Droyers, rue de la Paix, 68. — Marguerite Deweer, rue de l'Ouest 101. — Albert Coopman, Hôtel-Dieu. — Camille Van-Hôtel-Dieu. — Charles De Backer, rue du Tilleul impasse Dugueselin 36. — Virginie Defru, rue du Luxembourg cour Montgolfier 13. — Victor Lemans, rue de Denain cour Flamen-Warrem 3. — Edouard Leclercq, rue de la Conférence 24. — Suzanne Carton, rue de la Balance 31. — Gustave Bossuyt, rue du Tilleul cour Saint-Joseph 25. — *Mariage.* — Emmanuel De Boyleul, ouvrier peintre, rue Turgot cour Turgot 8 et Marie Serg, menuisier 24 ans, rue Jemmapes 5. — Verstracte, sans profession 22 ans, rue de Mouvaux 5. — *Déclarations de décès.* — Simonne Marmot, 18 mois rue Danbenton 108. — Marie d'Esquiolet, 60 ans rue Nain 3. — Arsène Parent, 14 mois rue d'Arcole cour Lauwers 4. — Albert Bonnard, 63 ans rue des Ogiers 164 cour Dhalluin. — Flore Debreux, 78 ans hospice civil de Barbieux. — De Neef, présenté sans vie rue de la Gimgamette 89.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 25 mai.* — Isidore Deconinck, rue de Gand. — Marceau Lornard, rue de Menin. — Louis Dujardin, rue du Brun-Pain. — Fernande Dumont, rue de la Malcense. — Laure Shemea, rue du Prince. — Bertha Tanghe, rue Nationale. — *Déclarations de décès.* — Alfred Vinant, 15 ans sans profession, Blanc-Seau. — Sophie Bouche, 74 ans sans profession, rue de Lille. — Alfred Delcaillerie, 37 ans entrepreneur, rue Dervaux. — Lucien Savoye, 1 an, Blanc-Seau. — Edouard Dubois, 15 ans, rue d'Havré.

RECKEM. — *Déclarations de naissances du 1er au 22 mai.* — Vartop Aime-Marguerite, Trilov. — Tamoymelbeke Julien, Paradis. — Debonnet Claire-Marie, Risquons-Tout. — Dehaen Marguerite, Trilov. — Desmet Arthur-Emile, Risquons-Tout. — Germonpreg Albert-Gérard, Trilov. — Huntjens Berthe-Zulma, Place. — Detonghe Germaine-Hélène, Paradis. — Beruyck, Léopold-Polydore, Paradis. — *Publications de mariages.* — Bouba Gustave-Charles, maréchal à Reckem et Ryckoort Marie-Louise, ouvrière demeurant à Harelbeke. — Stragier Pierre-Camille, boucher à Reckem et Pusnier Odile-Marie, servante à Tourcoing. — Demaegdt Gaston, failleur à Reckem et De Leeuw Anne, couturière à Reckem. — *Déclarations de décès.* — Declercq Charles-Louis, cultivateur 47 ans. — Demortier Auguste, journalier 43 ans.

LONDES. — *Déclarations de naissances du 11 au 24 mai.* — Jules Lerouguil, chemin du Molinel. — Alphonse Marescaux, rue du Bourquiel. — Nathalie Vaneeckout, au Jambon. — *Mariage.* — Jules Saie, 28 ans failleur et Zoé Maréchal, 25 ans tisserande. — *Publications de décès.* — Jean-Baptiste Wattelle, 79 ans célibataire à la Place.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 6 au 12 mai.* — Abel Vandevelde, rue du Cimetière. — Maurice Christiaens, Chemin-Croise. — Jeanne De Brabander, rue St-Pierre. — Joseph Vandenbilde, Tête d'Orme. — Florence Ilet, rue des Monts. — Maurice Desmets, impasse du Moulin. — Elisa Tjoens, Nouveau-Monde. — Jeanne Prévost, rue des Brasseurs. — Marguerite Baumgartner, rue de la Station. — Rachel Soenen, Haut-Judas. — *Mariages.* — Emile Druart, 29 ans, comptable à Tourcoing et Lucie Dehem, 21 ans, épicière à Mouscron. — Achille Delmarque, 25 ans, boucher à Tourcoing et Céline Dehem, 19 ans, épicière à Mouscron. — Alfred Dekoning, 24 ans, gendarme à Mouscron et Emilie David, 19 ans, sans profession à Mouscron. — Emile Kibbe, 22 ans, rattacheur à Tourcoing et Elise Opsommer, 20 ans, soigneuse à Mouscron. — *Publications de décès.* — Arthur Verstriete, 4 ans, impasse de la Brève. — Sidonie Reynaert, 22 ans, ouvrière de fabrique au Tuquet.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 11 au 17 mai.* — Delonghe Gabrielle, rue de Roubaix 15. — Nefryck Hélène, rue de la Bienfaisance 30. — Vandewynckele Joseph, rue Courte 4. — Deerock Oscar, rue de Lille 132. — Verfaille Gabrielle, rue de l'Eglise 37. — Vandenberghe Roger, rue de l'Esplanade 27. — Desmet Victor, porte de Bruxelles. — Dolez Maurice, rue des Casernes 34. — Verroye Julien, rue Longue 31. — Vanpaleghem Oscar, rue des Baraques 19. — Ghesquière Berthe, rue de l'Agneau 151. — Mahieu Alice, rue d'Ypres 55. — *Publications de mariages.* — Boussion François, ouvrier lithographe, rue de Reckem et De Laender Eugénie, dentellière à Bruges. — Degraeve Julien, vannier, rue d'Ypres et Vanhoye Stéphanie, taillesse à Popperinghe. — Hebbreck Jules, chaisier, rue de Bourbecques et Volckaert Juliette, sans profession, rue de Bruges. — *Mariage.* — Braems Charles, ouvrier blanchisseur, 25 ans et Popelier Hélène, couturière, 26 ans. — *Déclarations de décès.* — Claeys Pierre, 72 ans, porte de Lille. — Ramwedt Désiré, sans profession, 47 ans, rue de la Station 181. — Verbelen Pierre, 75 ans, porte de Bruges 22. — Phyllertvet Jean, garçon boulanger, 53 ans, hôpital St-Georges. — Lecoute Paul, employé de commerce, 18 ans, rue de Lille 224. — Simon Pierre, gendarme, 28 ans, rue de l'Esplanade 78. — Quatre enfants au-dessous de 7 ans.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances 4 au 17 mai.* — Debrauwere Julie, rue de la Gare. — Vandendorpe Angèle, hameau du Bas-Beurre. — Bocklant Jean-Baptiste, hameau du Pont-d'Avis. — Vanmeenen Angèle, hameau du Crombion. — Vandendriessche Alphonse, rue du Cimetière. — Lefebvre Marie, hameau de la Malcense. — *Publications de mariages.* — Auguste Laebens et Emma Desmet. — *Alphonse Carrette et Adèle Nuttin.* — *Mariages.* — Charles-Louis Glorieux, d'Evregnies et Flore Mercier. — Charles Deslée et Emma Therssen. — *Déclarations de décès.* — Albert Dhoop, 7 semaines, rue de la Gare. — Jeanne Demeyere, 15 mois, hameau du Trieu. — Charles-Louis Matroye, 48 ans, hameau du Beul. — Nutte Amélie, 78 ans, hameau du Trieu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille de SAMBŒUF-D'ESGUIOTZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Laure D'ESGUIOTZ, veuve de M. Louis de SAMBŒUF, décédée à Roubaix, le 25 mai 1894, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil Abreuvoir, 27 (maison de la poste).

Les amis et connaissances de la famille SAVOIE-BEULENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Lucien-Nicolas Ernest SAVOIE décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 25 mai 1894, à l'âge de 2 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau). L'assemblée à la maison mortuaire, rue Cuvier, 53.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS-BATTEUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François DUBOIS, boulanger, décédé à Roubaix, le 25 mai 1894, à l'âge de 44 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église du Saint-Rédempteur à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lannes, 47.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 mai 1894, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Elisa-Charlotte WATTINNE, veuve de M. Louis WATINÉ, décédée à Roubaix, le 30 avril 1894, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un Obit le mercredi 6 juin, à 8 heures, en la même église. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PAS-DE-CALAIS

Le vol de 150,000 francs entre Paris et Calais. — Les recherches continuent pour retrouver les audacieux voleurs qui ont dévalisé M. Tolkowski d'une sacoche et d'un portefeuille contenant pour 150.000 francs de diamants.

La sacoche et le portefeuille ont été retrouvés sous le tunnel de la Haute-Ville, près de Boulogne.

On suppose que les malfaiteurs sont descendus à Amiens, première station où s'arrêtait le train.

Une tentative d'assassinat à Liévin. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit un quart, les habitants de la rue Victor-Hugo, à Liévin, furent réveillés par les détonations de trois coups de revolver.

Plusieurs personnes se portèrent aussitôt dans la direction d'où provenaient les détonations. Elles trouvèrent un individu étendu le long d'un mur et baignant dans une mare de sang.

Plus loin elles aperçurent, tenant encore à la main un revolver, un ouvrier mineur, le sieur Zouzou.

Cet individu, interrogé, a déclaré qu'au cours d'une discussion avec un terrassier flamand, dont il ignore le nom, ce dernier lui avait tiré plusieurs coups de revolver sans l'atteindre. Saisissant alors l'arme de son agresseur, il le frappa violemment de plusieurs coups de crosse à la tête.

Telle est la version de Zouzou, la seule qu'on possède actuellement. Le blessé, en effet, est dans un état très grave et n'a pu encore être interrogé utilement. Sa vie est en danger.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

BELGIQUE

Cour d